

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA14 09005

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2014, le règlement suivant :

RCA14 09005 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN (DOSSIER 1141082007);

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 18 au 21 août 2014 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 décembre 2014.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse http://ville.montreal.qc.ca/reglements.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de janvier deux mille quinze.

Chantal Châteauvert Secrétaire d'arrondissement